



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Structures gouvernementales

Question écrite n° 215

Texte de la question

M Germain Gengenwin attire l'attention de M le Premier ministre sur la nécessité de créer un ministère de la jeunesse et des sports distinct. Il apparaît en effet aux yeux des fédérations et des associations sportives que l'école ne doit pas avoir le monopole de l'éducation des enfants. Elles rappellent à ce sujet qu'en dehors de leurs familles, c'est la diversité des lieux d'éducation qui garantissent à l'enfant et au jeune une éducation solide et équilibrée, puis ensuite, une bonne insertion sociale et professionnelle. Aussi lui demande-t-il s'il a l'intention d'instituer un ministère de la jeunesse et des sports, véritable lieu de synthèse des problèmes de la jeunesse et de son temps libre.

Texte de la réponse

Reponse. - En réponse à la question de l'honorable parlementaire, le Premier ministre indique que l'existence d'un secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports assure la prise en compte du souci de synthèse évoqué dans la question tandis que son rattachement au ministère de l'éducation nationale permet que soient appréhendés dans leur ensemble les problèmes de la jeunesse et de son temps libre.

Données clés

Auteur : [M. Gengenwin Germain](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 215

Rubrique : Gouvernement

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2100